



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
13 janvier 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



**Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Jeju (République de Corée), 29-31 mars 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le
Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement**

**Résultats des grandes réunions intergouvernementales présentant un
intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial
sur l'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Le présent document fait le point sur les résultats des grandes réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement qui se sont déroulées après la fin de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, au cours de la période allant de février 2003 au 31 décembre 2003.

* UNEP/GCSS.VIII/1.

Table des matières

I.	L'Assemblée générale et ses organes.....	3
A.	Cinquante-septième session de l'Assemblée générale.....	3
B.	Session de fond de 2003 du Conseil économique et social.....	4
C.	Onzième session de la Commission de développement durable.....	5
II.	Autres grandes réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement.....	6
A.	Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables, Marrakech, 16-19 juin 2003.....	6
B.	Sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, La Havane, 25 août-5 septembre 2003.....	7
C.	Cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Cancun (Mexique), 10-14 septembre 2003.....	8
D.	Première session du Comité préparatoire de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Bangkok, 9-13 novembre 2003.....	8
E.	Quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Nairobi, 10-14 novembre 2003.....	8
G.	Neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Milan (Italie), 1er-12 décembre 2003.....	10
H.	Session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Maputo, 9-10 juin 2003, et deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, Maputo, 10-12 juillet 2003.....	10
I.	Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau, Addis Abeba, 8-12 décembre 2003.....	11
J.	Conférence de partenariat consacrée au lancement du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD en matière d'environnement, Alger, 15-16 décembre 2003.....	12
K.	Autres grandes réunions intergouvernementales tenues au niveau régional.....	12

I. L'Assemblée générale et ses organes

A. Cinquante-septième session de l'Assemblée générale

1. Le 23 juin 2003, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/270 B sur la base du projet de résolution figurant dans le rapport¹ du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économiques et social.
2. Il est dans la résolution réaffirmé que le développement durable est un élément crucial du cadre d'action global des Nations Unies. Les programmes de travail des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale sont l'un et l'autre rattachés aux préoccupations du développement durable en ce qu'ils font référence à l'élimination de la pauvreté et la croissance économique et la nécessité du respect de la diversité culturelle, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la préservation de la paix et de la sécurité. Il a été recommandé que les efforts de développement nationaux, notamment ceux liés à la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international, devraient être appuyés par un climat économique international qui leur est favorable. Les divers fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont invités à intégrer à leurs programmes de travail respectifs les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet. Les responsabilités environnementales et sociales dans le monde des affaires sont soulignées et les entreprises sont encouragées à améliorer leurs performances sociales et environnementales au moyen d'initiatives volontaires, telles que systèmes de gestion de l'environnement et codes de conduite, ainsi que l'Initiative mondiale sur les rapports de performance².
3. Aucun nouveau mécanisme, en dehors de ceux qui existent actuellement au sein du système des Nations Unies, n'est envisagé pour surveiller l'application et le suivi intégrés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet. Le Conseil économique et social conserve son rôle de mécanisme central de coordination et est prié d'établir en 2004 au plus tard un programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination, qui permettrait l'examen des progrès accomplis dans l'application et le suivi intégrés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet.
4. Sur le plan des mesures pratiques, les présidents et les bureaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que les bureaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, sont invités à se concerter régulièrement et à étudier les moyens de mieux coordonner l'examen des questions liées au suivi de ces conférences et réunions au sommet. Les Deuxième et Troisième Commissions sont également vivement encouragées à envisager la tenue de débats conjoints sans caractère officiel qui pourraient enrichir les travaux de chaque commission.
5. Un rapport sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session qui présentent un intérêt tout particulier pour le programme de travail du PNUE est présenté dans le document UNEP/GCSS.VIII/INF/7.
6. Dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un « cadre stratégique » destiné à remplacer l'actuel Plan à moyen terme sur quatre ans (2002-2005) et réunissant dans le premier volet, un plan-cadre, et dans le deuxième volet, un plan-programme biennal portant sur deux ans (2006-2007), dont la section 11 concerne l'environnement. Le Directeur exécutif organisera de vastes consultations avec le Comité des représentants permanents afin d'examiner le plan-programme biennal pour 2006-2007. Les résultats de l'examen que tiendra le Comité seront, autant que faire se peut, intégrés dans le texte du plan-programme avant qu'il ne soit transmis au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité afin qu'il soit pris en compte, si le temps imparti le permet, dans le cadre stratégique du Secrétaire général avant qu'il ne soit présenté au Comité du programme et de la coordination. Dans le cas contraire, les vues exprimées par le Comité des représentants permanents, telles mises en évidence dans son rapport sur le plan-programme biennal du PNUE, seront

¹ A/57/48.

² Voir le site Internet <http://www.globalreporting.org/index.asp>.

communiquées au Comité du programme et de la coordination en juin 2004 lorsque ce dernier entreprendra l'examen du cadre stratégique biennal proposé par le Secrétaire général pour 2006-2007. Un rapport sur d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session qui présentent un intérêt tout particulier pour le programme de travail du PNUE est présenté dans le document UNEP/GCSS.VIII/INF/7.

B. Session de fond de 2003 du Conseil économique et social

7. La session, qui a été précédée par des réunions préparatoires tenues à New York le 24 mars et le 30 avril, s'est déroulée du 30 juin au 25 juillet à Genève.

8. Elle a comporté des débats (débat de haut niveau du 30 juin au 2 juillet, débat consacré aux activités opérationnelles du 3 au 7 juillet, débat consacré aux questions de coordination du 8 au 10 juillet, débat consacré aux questions humanitaires du 11 au 15 juillet et débat général du 16 au 21 juillet) qui se sont conclus les 24 et 25 juillet. Le thème dominant retenu pour la session, en application de la décision 2002/309 du 19 décembre 2002 du Conseil, était intitulé : « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement rural ». Au cours du débat de haut niveau, plusieurs tables rondes et petits-déjeuners-débats ministériels ont réfléchi sur ce thème.

9. Le Conseil économique et social s'est, au vu du thème dominant, également penché durant les divers débats sur le renforcement de la coopération et de la coordination à l'échelle des Nations Unies dans ses activités de développement, la nécessité d'aider les pays faisant face à des situations d'urgence humanitaires complexes, notamment les conflits armés et les catastrophes naturelles, dans le passage de la phase de secours à celle de l'aide au développement et la nécessité d'assurer la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

10. A l'issue du débat ministériel, une déclaration a été adoptée³, laquelle préconisait la réduction et l'élimination des subventions agricoles et encourageait vivement les pays développés à donner effet aux engagements pris lors de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha en novembre 2001⁴. Le débat consacré aux activités opérationnelles a porté essentiellement sur les activités opérationnelles menées par les Nations Unies et a fait ressortir le fait que des contributions prévisibles au budget ordinaire étaient capitales pour assurer ces activités.

11. Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, le débat consacré aux questions de coordination avait fait porter l'accent sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il a été souligné que la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire⁵ ne pouvait se faire sans une application efficace et coordonnée de ces textes.

12. Le débat consacré aux questions humanitaires a été axé sur le financement et l'efficacité de l'aide humanitaire. Durant la conclusion, il a été convenu du thème retenu pour 2004, à savoir : « Mobilisation des ressources et établissement de cadres favorisant l'élimination de la pauvreté dans l'optique de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

³ E/2003/L.9*.

⁴ Voir document WT/MIN (01)/DEC/1.

⁵ Voir A/56/326 et A/58/323.

C. Onzième session de la Commission du développement durable

13. La onzième session de la Commission du développement durable s'est déroulée du 28 avril au 9 mai 2003⁶. C'était la première session que la Commission tenait depuis le Sommet mondial pour le développement durable organisé à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002, et elle s'est achevée par l'adoption du futur programme de travail de la Commission et de l'organisation des travaux pour les quinze années à venir. Les travaux de la session ont démarré par un débat de haut niveau de trois jours qui a été marqué par des déclarations faites par les délégations autour de leur vision de l'avenir de la Commission et par plusieurs tables rondes ministérielles interactives consacrées au thème ci-après : « Actions et engagements prioritaires pour mettre en œuvre les décisions issues du Sommet mondial pour le développement durable ». Cinq forums régionaux sur les premières mesures prises dans les régions pour mettre en œuvre le Plan d'application du Sommet de Johannesburg⁷ ont été organisés.

14. S'agissant de son organisation de travail future, la Commission a adopté une série de cycles de deux ans, chacun comportant une session d'examen consacrée à l'évaluation des progrès accomplis pour ce qui est de réaliser les objectifs liés au développement durable et de recenser les contraintes et les obstacles, qui serait suivie d'une session directive au cours de laquelle on déciderait de la manière dont il serait possible d'accélérer la mise en œuvre et de surmonter les obstacles et les contraintes rencontrés.

15. Le thème dominant du premier cycle de deux ans (2004-2005) portera sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Les cycles futurs du programme de travail mettront l'accent sur les ressources énergétiques aux fins du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/atmosphère et les changements climatiques (2006-2007); l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique (2008-2009); les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière et le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (2010-2011); les forêts, la biodiversité, les biotechnologies, le tourisme et les montagnes (2012-2017); les océans et mers, les ressources marines, les petits États insulaires en développement et la gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes (2014-2015); et l'évaluation globale de l'application d'Action 21⁸, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁹ et du Plan d'application de Johannesburg (2016-2017). Au cours de chaque cycle, un certain nombre de questions intersectorielles – élimination de la pauvreté, modification des modes de production et de consommation non viables et santé, éducation et développement durable dans un monde en pleine mondialisation – seront également abordées, ainsi que les moyens de mise en œuvre.

16. Pour ce qui est des initiatives de partenariat volontaires annoncées au Sommet de Johannesburg, une série d'indicateurs ont, de pair avec des mécanismes d'établissement des rapports futurs, été arrêtés. Un salon des partenariats s'est tenu au cours de la onzième session de la Commission du développement durable et a permis au réseau de cerner et de lancer de nouveaux partenariats. Une série de manifestations parallèles ont également eu lieu au cours de la onzième session afin de faciliter l'échange des données d'expérience et d'accroître les possibilités de dialogue, et un centre d'apprentissage, qui a permis de dispenser des connaissances pratiques et outils utiles pour la réalisation du développement durable, a été mis à disposition.

⁶ Le rapport de la session fait l'objet du document paru sous la cote E/2003/29-E/CN.17/2003/6.

⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatifs), volume I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexes I et II.

⁹ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

17. A sa onzième session, la Commission a pris une série de décisions sur ses méthodes pratiques de travail; ces décisions avaient trait aux contributions régionales et sous-régionales aux travaux de la Commission du développement durable, au renforcement de la participation des grands groupes aux activités de la Commission et à la promotion d'une plus grande collaboration et cohésion entre les activités aux fins du développement durable menées par le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales.

II. Autres grandes réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

18. Le présent chapitre présente brièvement les autres grandes réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement qui ont abordé des domaines d'activité spécifiques. Il fournit également des informations sur les textes issus de quelques grandes réunions intergouvernementales tenues au niveau régional.

A. Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables, Marrakech, 16-19 juin 2003

19. La Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU et le PNUE et a été accueillie par le Gouvernement du Royaume du Maroc à Marrakech, du 16 au 19 juin 2003¹⁰. Un certain nombre de défis qui se posent dans la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables ont été dégagés, et l'on a abouti à la conclusion que le renforcement des capacités institutionnelles et sociales, la mise au point et la diffusion de technologies durables et les moyens financiers nécessaires pour appliquer les politiques et programmes étaient autant de défis majeurs qu'il fallait relever. La diffusion de l'information a été jugée importante et la nécessité de recourir de manière efficace aux outils pratiques, notamment sensibilisation, éducation, supports de formation et publicité, a été soulignée. Les participants à la réunion ont conclu que ce qu'il est convenu d'appeler le Processus de Marrakech devrait comporter des actions ciblées des organisations internationales qui seraient établies en fonction des priorités définies par les gouvernements dans ce domaine¹¹. Le document UNEP/GCSS.VIII/6 contient d'autres informations sur les résultats de la Rencontre qui sont présentées dans le cadre du rapport intérimaire sur l'application de la décision 22/6 relative à la promotion de modes de consommation et de production durables.

¹⁰ Un résumé dressé par les Coprésidents de la réunion est présenté sur le site Internet <http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/MarrakechReport.pdf>.

¹¹ Des demandes spécifiques concernant les actions à mener par le PNUE portent notamment sur l'amélioration des services des centres actuels de production moins polluante; l'élaboration possible d'une déclaration internationale sur des modes de consommation et de production durables; l'harmonisation des méthodes et outils s'appuyant sur des directives et bases de données; la possibilité d'établissements de partenariats sur l'éco-étiquetage et l'éducation; l'élargissement du cadre actuel de publicité; la réalisation de programmes de formation, notamment la formation sur les Directives des Nations Unies sur la protection des consommateurs (UNCTAD/DITC/CLP/Misc.21) et les achats durables; et la mise en œuvre d'approches intégrées concernant les produits au moyen d'initiatives internationales telles que l'initiative du cycle de vie. Le PNUE a également été prié de favoriser les partenariats, notamment publics-privés, et les partenariats entre les entreprises afin d'associer toutes les parties prenantes.

B. Sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, La Havane, 25 août-5 septembre 2003

20. La sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a considérablement progressé dans la recherche des voies et moyens permettant de favoriser la mise en œuvre de la Convention¹². Plus de 2 000 délégués ont participé à la Conférence, parmi lesquels 13 chefs d'Etat ou de Gouvernement et plus de 110 ministres et 100 parlementaires provenant de 173 Etats Parties à la Convention. Près de 150 organisations non gouvernementales et 40 organisations internationales étaient également représentées.

21. Au nombre des décisions d'importance adoptées par la Conférence des Parties figurait notamment celle marquant l'acceptation du fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) joue le rôle de mécanisme financier de la Convention (décision 6/COP.6)¹³. Assurément une telle innovation devrait donner une plus grande impulsion, essentielle, à la mise en œuvre de la Convention, mais il faut encore faire face à nombre d'autres besoins et des appels ont été lancés de toutes parts aux fins du renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Alors que les pertes annuelles en termes de revenus générées par suite de la désertification se chiffrent à 42 milliards de dollars, le coût annuel estimatif de l'action mondiale sur 20 ans pour empêcher la dégradation des sols ne s'élève quant à lui que de 10 à 20 milliards de dollars.

22. Les délégués ont à tous les niveaux souligné que la Convention était un outil important aux fins de l'élimination de la pauvreté, ainsi que cela avait été mis en évidence par le Sommet mondial pour le développement durable, et ont invité tous les partenaires au développement, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, à tirer parti de la Convention dans leurs stratégies visant à réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont également vivement engagé l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à fournir les ressources financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités et projets de lutte contre la désertification, affichant ce faisant un exemple concret de coopération Sud-Sud. A cet égard, il a été signalé que les gouvernements favorisaient de plus grands débouchés économiques et commerciaux dans les terres arides en faisant en sorte de relier, en toute justice et équité, les initiatives du secteur privé aux créneaux qui s'offraient pour la production des biens et services dans ces terres.

23. Des progrès considérables dans le domaine des sciences et techniques ont également été réalisés : la Conférence a adopté les recommandations de son Comité de la science et de la technologie qui encourageait les institutions et les organisations non gouvernementales à mettre au point et à tester des repères et des indicateurs, invitait les Parties à mener des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce et proposait le recueil des études de cas tirées des connaissances traditionnelles des populations locales et autochtones. Les décisions finales adoptées ont recommandé que le Comité devrait continuer de suivre de près l'évaluation du millénaire portant sur les écosystèmes et l'évaluation de la dégradation des terres arides – à propos desquelles des rapports intérimaires étaient présentés – et que ces deux évaluations devraient être menées en étroite collaboration avec le Groupe d'experts du Comité. Le Comité s'est également penché sur le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, auxquels le PNUE avait été associé, et une décision finale, par laquelle le secrétariat de la Convention, le mécanisme mondial de la Convention et d'autres institutions de financement étaient priés de mobiliser des ressources pour mener à bien la phase II du recensement, a été adoptée.

¹² Le rapport de la session fait l'objet des documents ICCD/COP(6)/11 et Add.1.

¹³ Un montant de 500 millions de dollars a déjà été alloué par le FEM au titre de l'appui, dans les trois prochaines années, aux activités visant à lutter contre la désertification et le déboisement.

24. La Conférence a également abrité la première session interrégionale du Forum mondial sur la biodiversité¹⁴, dont sont issues les recommandations du groupe de travail se rapportant à la gestion de l'eau et l'aménagement d'habitats humides dans les terres arides, la gestion de l'environnement dans les terres arides dans une perspective communautaire et la mobilisation des ressources financières pour lutter contre la désertification. Le PNUE a présenté un document sur le renforcement des moyens humains dans le cadre d'une approche écosystémique pour les terres arides.

C. Cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Cancún (Mexique), 10-14 septembre 2003

25. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Cancún du 10 au 14 septembre 2003. Les négociations autour du projet de déclaration ministérielle n'ont pas abouti en raison du désaccord au sujet de la question de savoir si des négociations officielles sur des nouvelles questions comme les investissements, la concurrence, la transparence dans la passation des marchés publics et la facilitation du commerce devraient être lancées. Des progrès ont cependant été faits dans les négociations sur la réduction des subventions agricoles. La Conférence s'est également distinguée par l'émergence de coalitions nouvelles et efficaces de négociation constituées par les pays en développement comme le G20 sur l'agriculture. Toutes les sessions de négociations officielles ont été suspendues à compter d'octobre 2003 et les ministres ont demandé qu'une réunion du Conseil général de l'OMC, au niveau des hauts fonctionnaires, se tienne au plus tard le 15 décembre 2003 afin de décider comment poursuivre les négociations. Il n'y a pas eu de négociations sur les éléments techniques concernant l'articulation entre commerce et environnement figurant dans le programme de Doha¹⁵. Quelques pays se sont opposés aux efforts déployés par la Communauté européenne en vue notamment de consolider officiellement le statut d'observateur pour le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement dans les négociations sur les liens entre l'OMC et ces accords.

26. Dans la foulée de la Conférence ministérielle, le PNUE est en train de réorienter son action touchant au commerce en entreprenant notamment plus d'activités liées au commerce dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Un processus de planification stratégique plus large est en cours, lequel met l'accent sur un plus grand renforcement des capacités, notamment aux niveaux national et régional.

D. Première session du Comité préparatoire de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Bangkok, 9-13 novembre 2003

27. La première session du Comité préparatoire s'est tenue à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003. Le chapitre II du document UNEP/GCSS.VIII/6 esquisse en détail les résultats des travaux du Comité préparatoire dans le cadre du rapport intérimaire sur l'application de la décision 22/4 IV (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) du Conseil d'administration.

E. Quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Nairobi, 10-14 novembre 2003

28. La quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal s'est tenue à Nairobi du 10 au 14 novembre 2003. Cent trente-deux Parties (dont 27 étaient représentées au niveau ministériel), représentant un total de 474 participants, ont pris part à la réunion. Elle a été précédée par une réunion de trois jours du Comité d'application du Protocole, qui a eu lieu du 5 au 7 novembre 2003, et a examiné les questions liées au non-respect des dispositions du Protocole de Montréal par près de 40 Parties. Le Comité d'application a soumis 32 projets de décision sur les cas de non-respect, pour adoption par la Réunion des Parties. Le Bureau de la Réunion des Parties s'est réuni le 8 novembre 2003. En prévision de la Réunion des Parties, les Parties ont tenu une réunion d'une

¹⁴ La page d'accueil du Forum peut être consultée à l'adresse <http://www.gbf.ch/>.

¹⁵ Voir la page web http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/dda_e.htm.

journée le 8 novembre 2003 sur la question relative au commerce des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) par les Parties à l'Amendement de Beijing au titre de l'article 4 du Protocole, afin de faciliter l'établissement d'un consensus sur cette question lors de la Réunion des Parties proprement dite. Les Parties ont par la suite pris, par consensus, une décision importante qui avait trait à l'interprétation de l'Amendement de Beijing sur le commerce des HCFC¹⁶.

29. Les Parties ont adopté 55 décisions. Les principaux résultats de la réunion portaient sur les éléments ci-après :

- a) Dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle. Les débats consacrés aux dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle accordées aux pays développés après le 1er janvier 2005 se fondaient sur l'examen mené par le Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole. Dans son rapport complémentaire d'octobre 2003 sur les dérogations pour utilisations critiques, le Groupe a défini quatre catégories dans lesquelles faire rentrer les différentes demandes, à savoir les catégories ci-après : « à recommander », « à noter », « à ne pas recommander » et « impossible à évaluer ». Les décisions finales ont été renvoyées à la Réunion extraordinaire des Parties devant se tenir du 24 au 26 mars 2004 à Montréal (Canada);
- b) Cadre de référence d'une étude sur la gestion du mécanisme de financement du Protocole de Montréal (Fonds multilatéral);
- c) Demande adressée au Groupe de l'évaluation technique et économique afin qu'il évalue les capacités requises par les Parties pour assurer la production des chlorofluorocarbones (CFC) et du tétrachlorure de carbone destinée à répondre aux besoins intérieurs fondamentaux des pays en développement, ainsi que les coûts prévus;
- d) Promotion de la suppression des dérogations permettant de continuer à utiliser des CFC en vertu de la disposition du Protocole de Montréal ayant trait aux dérogations pour utilisations essentielles;
- e) Réévaluation, nouvelles lignes directrices et approbation des techniques de destruction des substances indésirables appauvrissant la couche d'ozone;
- f) Plan d'action, associant l'Organisation de l'aviation civile internationale, visant à modifier les réglementations prévoyant l'utilisation des halons-1301 sur les nouveaux aéronefs;
- g) Rapport des Parties sur l'établissement de systèmes nationaux d'autorisation afin de surveiller, en vertu de l'article 4B du Protocole, le commerce international des substances réglementées auquel elles se livrent;
- h) Demande présentée au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour qu'il continue d'apporter une assistance aux pays à économie en transition, en particulier s'agissant du renforcement institutionnel, ainsi qu'à l'Afrique du Sud.

¹⁶ Décision XV/3 : Obligations des Parties à l'Amendement de Beijing au titre de l'article 4 du Protocole de Montréal en ce qui concerne les hydrochlorofluorocarbones. Cette décision est consignée dans le rapport de la quinzième Réunion paru sous la cote UNEP/OzL.Pro.15/9.

G. Neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Milan (Italie), 1er-12 décembre 2003

30. La neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la dix-neuvième session de ses organes subsidiaires se sont tenues à Milan (Italie), du 1er au 12 décembre 2003¹⁷. La Conférence a atteint ses deux principaux objectifs, à savoir parachever la mise au point du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et établir un nouveau fonds destiné à financer l'adaptation et le transfert de technologies dans les pays en développement. Le secteur privé a continué de jouer un rôle dynamique dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le défi majeur à relever consistait à continuer de susciter, d'une manière générale, la confiance de la société civile à l'égard des activités s'inscrivant dans le cadre du Protocole de Kyoto.

31. Le principal aboutissement de la neuvième session a été l'accord auquel on est parvenu sur la question de savoir comment absorber le carbone piégé dans les diverses activités foncières. La Conférence a convenu dans les détails de ce qui pourrait être considéré comme des puits de carbone dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto et des activités foncières à intégrer dans le mécanisme de développement moins polluant. Le second résultat concernait un accord autour des critères pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques, qui constituait la priorité première du Fonds spécial sur les changements climatiques nouvellement créé. La deuxième priorité du Fonds sera de financer les activités liées au transfert de technologies. Les contributions volontaires au Fonds rentreront dans le montant annuel supplémentaire de 410 millions de dollars promis par le Canada, la Communauté européenne, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Norvège au titre du financement des activités visant à faire face aux changements climatiques dès 2005.

32. Ce qu'il faut dans l'ensemble retenir de la Conférence, c'est le regain de confiance manifesté à l'égard du processus de la Convention-cadre en dépit des incertitudes entourant le Protocole de Kyoto. Les trois tables rondes tenues dans le cadre du débat de haut niveau à Milan ont été l'occasion pour un nombre considérablement grand de Parties de réaffirmer la foi qu'elles avaient dans le Protocole de Kyoto. Toutefois, quelques pays ont exprimé avec force leur sentiment d'impuissance devant la lenteur des progrès accomplis dans le démarrage des activités sur le terrain, s'agissant aussi bien du mécanisme de développement moins polluant que de l'adaptation aux changements climatiques.

H. Session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Maputo, 9-10 juin 2003, et deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, Maputo, 10-12 juillet 2003

33. La deuxième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue à Maputo les 9 et 10 juin 2003¹⁸. La session a réuni des ministres des Etats membres de la Conférence ministérielle et des représentants des organisations régionales et sous-régionales africaines, des organismes des Nations Unies, des secrétariats des diverses conventions environnementales, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

34. Les participants ont entériné un projet de plan d'action pour l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils ont également été mis au courant des préparatifs en vue de la réunion conjointe envisagée des ministres de la santé et de l'environnement devant se tenir immédiatement après la dixième session de la Conférence ministérielle en 2004. La Conférence a pris bonne note des résultats de la quatrième réunion du Comité directeur du projet de moyenne envergure PNUE/FEM sur l'initiative environnementale du NEPAD, qui s'est tenue au niveau ministériel à Maputo les 23 et 24 avril 2003. Elle s'est félicitée de l'offre faite par l'Egypte d'accueillir en octobre 2003, au niveau ministériel, la cinquième réunion du Comité directeur en vue

¹⁷ Le rapport final de la session n'avait pas été publié avant la date de parution du présent document. Voir le site Internet <http://unfccc.int/index.html>.

¹⁸ Les documents et rapports de la réunion sont affichés sur le site Internet : <http://www.unep.org/ROA/amcen>.

d'élaborer dans son intégralité un plan d'action stratégique sur le renforcement des capacités. La Conférence a convenu de soumettre le projet de plan d'action à la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine et d'organiser une Conférence des donateurs consacrée au plan d'action en Algérie en décembre 2003. Elle a décidé de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action aux sessions ordinaires de la Conférence ministérielle et a chargé le Comité directeur de continuer de jouer le rôle de chef de file dans la supervision de la mise en œuvre du plan d'action et de son annexe sur le renforcement des capacités.

35. La deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine s'est tenue à Maputo du 10 au 12 juillet 2003¹⁹. La Conférence a adopté un certain nombre de décisions clés sur les organes de base de l'Union, son fonctionnement et son programme de travail. Elle a adopté 23 décisions et cinq déclarations, dont une décision concernant le Plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD et la révision de la Convention africaine de 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger). Ces deux documents ont été établis avec l'appui technique du PNUE²⁰.

36. La Conférence a élu M. Alpha Oumar Konaré du Mali et M. Patrick Kayumbu Mazimhaka du Rwanda respectivement Président et Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Dans le souci de respecter le principe d'égalité entre les sexes, cinq femmes ont été élues pour exercer les fonctions de Commissaires de l'Union africaine. La session a également élu les membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant.

I. Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau, Addis Abeba, 8-12 décembre 2003

37. La Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau s'est tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 décembre 2003 et a réuni les Ministres africains responsables de l'eau et de l'environnement ainsi que des représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes²¹. La Conférence s'est penchée sur les implications des résultats du Sommet mondial pour le développement durable quant aux initiatives régionales dans le domaine de l'eau et au rôle de l'Afrique dans la mise en œuvre des résultats du Sommet.

38. La Conférence a également été l'occasion pour les pays africains, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies de réaffirmer leur volonté résolue de résoudre la crise de l'eau en Afrique et de rendre effectives les actions envisagées dans la Vision africaine sur l'eau, le Programme du NEPAD dans le secteur de l'eau, les objectifs en matière d'eau du Sommet de Johannesburg et les objectifs de développement pour le Millénaire relatifs à l'eau. La Conférence a fait sien un portefeuille d'initiatives clé dans le domaine de l'eau soumises par chacune des cinq sous-régions. Diverses initiatives probantes ont été lancées durant la Conférence.

39. Les ministres ont unanimement admis qu'il importait au plus haut point de réaliser les objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement et ont convenu d'un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'intégration, à titre prioritaire des objectifs dans les plans nationaux de développement et la mise en place d'équipes d'experts nationaux qui seraient chargés d'élaborer les plans nationaux d'ici au 30 juin 2005. Ils ont salué la participation des organisations issues de la société civile à la Conférence et se sont employés à faire en sorte que les préoccupations de la société civile en général et celles liées aux sexes spécifiques en particulier, soient prises en compte dans l'élaboration des politiques dans tous les secteurs liés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains.

¹⁹ La troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine aura lieu en 2004 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

²⁰ Les documents et rapports de la réunion sont affichés sur le site Internet <http://www.africa-union.org/>.

²¹ Les documents de la réunion sont affichés sur le site Internet <http://www.uneca.org/panafcon/index.htm>.

40. Les ministres se sont engagés à mettre sur pied des équipes d'experts nationaux concernant l'eau et l'assainissement, à mener des négociations fondées sur la coopération avec les partenaires au développement et avec les organismes des Nations Unies et à faire en sorte que les engagements et les recommandations de la Conférence servent de soubassement à l'élaboration d'une position commune africaine avant et après la douzième session de la Commission du développement durable. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre soutenue des efforts de mise en œuvre et le développement prioritaire de nouveaux partenariats.

41. Il y a eu une session de formation à l'intention des journalistes, ainsi que des consultations en direction de la société civile en vue de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les discussions qui se sont déroulées durant la consultation avec la société civile ont permis d'enrichir les travaux de la réunion extraordinaire tenue durant la Conférence en vue d'élaborer les contributions de l'Afrique à la douzième session de la Commission du développement durable. Les conclusions de cette réunion seront communiquées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à titre de contribution aux préparatifs de la douzième session de la Commission.

J. Conférence de partenariat consacrée au lancement du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD en matière d'environnement, Alger, 15-16 décembre 2003

42. La Conférence de partenariat consacrée au lancement du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD en matière d'environnement s'est tenue à Alger les 15 et 16 décembre 2003. La Conférence a donné aux Gouvernements africains l'occasion d'informer les partenaires au développement et obtenir leur soutien sur les principales priorités de l'Afrique, y compris l'Initiative environnementale, dont le Plan d'action constitue une composante importante. Une panoplie de projets initiaux ainsi que le programme complémentaire de renforcement des capacités en vue du Plan d'action, qui comprend une approche programmatique destinée à impulser la mise en œuvre globale du Plan d'action, ont été présentés aux partenaires en développement. Un dialogue sur les mécanismes et les engagements mutuels en faveur de la mise en œuvre fructueuse du Plan d'action a été initié.

43. La Conférence a adopté la Déclaration d'Alger concernant un partenariat mondial sur l'Initiative du NEPAD en matière d'environnement. Les partenaires au développement se sont félicités des efforts déployés par les Gouvernements africains dans la formulation de leurs priorités définies dans le Plan d'action et de leur engagement en faveur de sa mise en œuvre et ont réaffirmé leur volonté résolue de nouer un dialogue structuré qui permettrait de déterminer leurs rôles et responsabilités respectifs dans le but d'appuyer la phase de mise en œuvre.

44. Le programme relatif au renforcement des capacités a tout particulièrement retenu l'attention et a été entériné dans son intégralité. Une initiative spéciale Italie/Afrique relative à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été annoncée. Il a été convenu que la deuxième réunion de la Conférence de partenariat aurait lieu à Dakar en décembre 2004.

K. Autres grandes réunions intergouvernementales tenues au niveau régional

45. La cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » s'est tenue du 21 au 23 mai 2003 à Kiev et a réuni des représentants de 51 pays, dont 35 étaient représentés au niveau ministériel²². Un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont également participé à la Conférence. L'aboutissement principal de la Conférence a été la Déclaration ministérielle²³ couvrant toutes les questions traitées à la Conférence. A la Conférence de Kiev, trois protocoles importants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont été adoptés et ouverts à la signature, à savoir : le Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), relatif à l'évaluation stratégique environnementale; le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages

²² Voir le site http://www.unece.org/env/wgso/index_kyivconf.htm. Le rapport de la Conférence fait l'objet du document ECE/CEP/96.

²³ Document ECE/CEP/94/Rev.1.

causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, se rapportant à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à la Convention de 1992 sur les effets transfrontières des accidents industriels; et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

46. La Déclaration comporte l'aval par les Etats membres de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère de la résolution sur la diversité biologique du Conseil de la Stratégie, qui englobe neuf objectifs visant à mettre un frein à la perte de la diversité biologique d'ici à 2010. Elle se félicite également de l'un des plus grands résultats de la Conférence : l'adoption et la signature de la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates. La Déclaration salue en outre le rôle et les activités du PNUE dans l'évaluation de l'environnement après les conflits, son rôle et sa participation dans l'évaluation de Kiev établie par l'Agence européenne pour l'environnement et son rôle dans l'amélioration des capacités de surveillance et d'évaluation dans la région. Elle appuie également l'action menée par le PNUE pour ce qui est de mener à bien et de mettre en œuvre, aux niveaux mondial et régional, les résultats du Sommet mondial sur le développement social, ainsi que sa contribution dans le domaine des produits chimiques.

47. La Conférence a confirmé l'utilité du processus « Un environnement pour l'Europe » et a souscrit à sa poursuite dans le cadre de conférences ministérielles se tenant tous les quatre à cinq ans, qui continueraient d'être organisées par un organe préparatoire à composition non limitée, au titre duquel la Commission économique des Nations Unies assurerait les services nécessaires. La Géorgie, la Hongrie et la Serbie et Monténégro se sont déclarées disposées à abriter la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

48. Une concertation sous-régionale sur l'environnement²⁴ s'est tenue le 19 septembre 2003 à Beijing, sous la coprésidence de M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE, et de M. Xie Zhenhua, Ministre chinois de l'environnement, actuel Président en exercice pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est (Réunion tripartite des Ministres de l'environnement (TEMM)). Au nombre des participants à cette concertation figuraient les ministres qui président les cinq forums ministériels sous-régionaux, cinq éminents hommes influents de la société civile provenant des sous-régions et des représentants du PNUE. La concertation avait pour but de fournir des contributions régionales aux manifestations mondiales comme le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement; d'offrir une tribune permettant d'unifier les vues de l'Asie et du Pacifique sur les questions mondiales; de conseiller le PNUE sur les questions environnementales d'actualité très préoccupantes; et de fournir des orientations de politique générale pour la mise en œuvre efficace du programme du PNUE dans la région de l'Asie et du Pacifique.

49. Les principaux résultats de la concertation ont été l'appui général en faveur du rôle de chef de file joué par le PNUE au niveau sous-régional; une contribution régionale collective à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et, partant, à la douzième session de la Commission du développement durable; un accord envisageant un plus grand renforcement de la stratégie du PNUE dans la région au travers de programmes pragmatiques s'attaquant aux questions préoccupantes communes et questions transfrontières; l'aval de la proposition du PNUE de travailler dans un certain nombre de pays en collaboration étroite avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau national, par le biais d'accords cadres; et un accord prévoyant que la concertation devrait être organisée chaque année en y associant d'autres membres.

²⁴ Voir le site www.rrcap.unep.org/policy/Final_SEPD_Meeting_report_13_October_03.doc.

50. La quatorzième réunion du Forum des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes²⁵ s'est tenue du 20 au 25 novembre 2003 à Panama et a réuni 27 délégations gouvernementales provenant des pays de la région et de six pays observateurs. Vingt-neuf organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que des organisations non gouvernementales ont pris part au Forum. Le Forum a donné l'occasion d'échanger les données d'expérience et les informations sur les questions émergentes pertinentes pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable, notamment la gestion des ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains ainsi que l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le Forum a convenu d'une stratégie pour la mise en œuvre de l'Initiative et décidé d'appuyer plus avant les initiatives et les questions préconisées par le Forum et reliées au Plan d'application de Johannesburg ainsi qu'aux objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier celles ayant trait à la santé et l'environnement, à l'éducation et la formation en matière d'environnement, à la production et la consommation durable, aux petits Etats insulaires en développement et à la question du financement. Le Forum a appuyé avec force la stratégie du PNUE envisagée pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que la politique en matière de régionalisation dont il est fait état dans la décision 22/21 du Conseil d'administration.

51. La quinzième session du Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) s'est tenue les 8 et 9 décembre 2003 au Caire. Les participants à la réunion ont passé en revue les activités menées par le PNUE dans la région, notamment l'établissement d'études documentaires sur l'état de l'environnement en Palestine et en Iraq, la mise en œuvre de l'Initiative arabe sur le développement durable, les préparatifs de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel sur l'environnement et de la douzième session de la Commission du développement durable ainsi que d'autres éléments du programme de coopération conjoint. CAMRE a convenu que les domaines prépondérants définis dans la Déclaration d'Abu Dhabi²⁶, à savoir l'eau, la dégradation des sols et la gestion des ressources marines et côtières, devraient recevoir un financement prioritaire lors de la mise en œuvre de l'Initiative arabe. S'agissant de la gouvernance, CAMRE entend prendre des mesures pour élargir sa mission de façon à ce qu'elle inclut la coordination des efforts déployés au niveau de la région en vue d'assurer la réalisation du développement durable.

²⁵ Le rapport final de la réunion paru sous la cote UNEP/LAC-IG.XIV/4 est affiché sur le site <http://www.pnuma.org/panama/pan04mini-FinalReport.pdf>.

²⁶ Voir le site <http://www.unep.org/bh/abudhabi.htm>.